



Mais à quoi sert un groupe de travail s'il faut répéter ?

Depuis la série de groupes de travail sur le dédouanement initiée par la DG dès 2015, pour faire suite au PSD, notre organisation syndicale a sans cesse, été force de propositions pour établir une doctrine d'emploi profitant à l'ensemble des agents sur le territoire national.

La CGT a maintes fois rappelé :

- l'engagement pris dans l'accord du 22 avril 2022 concernant la tenue de réunions sur la cartographie et les missions de contrôles de marchandises, engagement non tenu à ce jour.

- déjà en 2018, nous dénoncions, à la mise en place du dédouanement centralisé national (DCN), la possibilité pour les opérateurs économiques de choisir la localisation de leur dédouanement impliquant rapidement la coordination des services douaniers et une refonte de l'implantation des bureaux de douanes sur tout le territoire. Ce n'était pas une affabulation, les Cassandre de la CGT avait raison, on en voit le résultat aujourd'hui, certains bureaux sont ouverts au dédouanement avec 3 agents...

- les suites du groupe de travail e-commerce du 27 Octobre 2022 et nos demandes qui n'ont toujours pas vu le jour :

- ➔ *la relocalisation sur tout le territoire d'activités de dédouanement/contrôles des marchandises dans le cadre du e-commerce et plus généralement du dédouanement centralisé national (pour ne pas laisser le choix à l'opérateur de son schéma de dédouanement et du lieu de présentation de la marchandise afin qu'il existe un équilibre) ;*

- ➔ *la révision de la politique nationale mise en place concernant les DCN pour que tous les bureaux sur le territoire soient impactés par une activité de dédouanement et de contrôle de marchandises ;*

- ➔ *une doctrine d'emploi de l'axe stratégique « e-commerce » à diffuser rapidement aux représentants du personnel ;*

→ *un module de formation à créer dans les écoles – développement des formations locales sur la valeur ;*

→ *un régime de travail à cadrer dans les services CO dans le cadre des contrôles en fret postal et express ;*

→ *la transmission d'une cartographie des entrepôts des opérateurs de commerce en ligne ;*

→ *l'inscription des bureaux de proximité de ces sites dans le plan de contrôle national.*

- la création des cellules régionales « normes industrielles » prévues par l'axe 7, laissant des dizaines d'agents dans l'attente d'une feuille de route de la DG ! Nous attendons malgré courriers et demandes en séance, la doctrine d'emploi et la liste des points de passage des flux sanitaires de la DGCCRF. Le sujet de l'axe 7 structurant pour les services qui ont été créés pour exercer cette mission, n'est pas cohérent. Où en est-on de la parution de l'arrêté modificatif de l'article 385 du code des douanes ? Quels sont les résultats de l'expérimentation avec la DGCCRF et pourquoi est-il si compliqué de travailler de manière coordonnée sur les produits dangereux avec nos collègues qui dépendent pourtant des mêmes ministères financiers, sachant que nos capacités de contrôles sont largement obérées par les sous-effectifs entretenus depuis de nombreuses années dans les deux corps de contrôle ?

- la CGT a maintes fois demandé un bilan sur l'augmentation de la charge de travail liée au BREXIT. Ne serait-il pas temps pour l'administration de nous sortir cet outil de calcul de l'évaluation de la charge de travail tant vanté au groupe de travail emploi du 9 février dernier ? Il serait enfin temps que la DG mette en œuvre la théorie et la pratique du travail réel/travail prescrit pour démontrer l'inadéquation actuelle des effectifs de référence pour assurer l'ensemble des missions édicté par le CDN et le CDU, en bref... une véritable fiche de poste de l'encadrement à l'agent !

- La prise en compte des spécificités métiers des services nationaux de contrôles et d'accompagnements économiques et leur valorisation (SOMIF, SGC, centres d'expertise, CSRH etc...)

Nous demandons un véritable dialogue social, voire une démocratie sociale, qui pourrait permettre de travailler sur des projets amendables pour l'avenir de la DGDDI. Cette instance pourrait donc être une préparation de décisions entérinées ensuite en CSA de réseau.

Ce n'est malheureusement pas le cas, et nous avons l'impression, que de plans stratégiques en axes stratégiques, les agents, par le biais de leurs représentants, ne sont jamais consultés sur des orientations qui joueront sur leurs carrières et leurs conditions de travail.

Ne sommes-nous qu'une assemblée nationale où les lois seraient appliquées à coup de 49-3, où les RT et GT ne seraient que des chambres d'enregistrements de vos directives sans consultations, ni votes ?

Le décret 1427 de 2020 avait déjà bien siphonné les pouvoirs des instances où nous sommes élus, les règlements intérieurs des Formations Spécialisées, Comités Sociaux d'Administration et Commissions Administratives Paritaires ont limité le champ des possibles de la consultation des organisations syndicales et donc des personnels.

Dans ces groupes ou réunions de travail, point de règlement intérieur... Pratique ? Oui, à en croire le peu de résultats qui en ressort, voir même d'orientations importantes validées et votées dans les instances supérieures.

Nous ne pouvons conclure, sans rappeler, qu'en plus de missions fragilisées et d'un avenir plus que flou, les douaniers, comme l'ensemble des fonctionnaires, subissent depuis des années un décrochage de la valeur du point d'indice par rapport à l'inflation ce qui provoque une extension des bas salaires, fragilisant de fait leur carrière.

Nombreux seront en grève et dans la rue le 19 mars prochain pour réclamer rapidement des mesures de rattrapage salarial.